

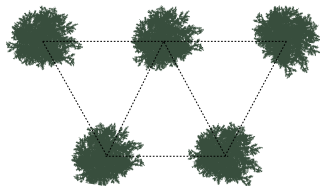
7. PROTOCOLE DE PLANTATION D'ESPÈCES VÉGÉTALES DES FORÊTS SÈCHES

Ce document ne présente pas un recueil exhaustif des techniques de restauration forestière. Il est diffusé à titre indicatif à destination des acteurs de la restauration des forêts sèches en Nouvelle-Calédonie afin de faciliter le cadrage des actions de plantations d'espèces de forêt sèche. Ce protocole rassemble une partie des informations techniques utilisées à ce jour par le pôle Forêt Sèche du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie et ses partenaires dans le cadre d'actions de restauration. Pour plus d'informations et contacts : www.cen.nc

Préparation du site de plantation

- **Repérer** la zone de plantation et marquer l'emplacement des plants par la pose de piquets ou le marquage à la bombe de peinture pour faciliter l'étape de trouaison.
- **Nettoyer la parcelle, les lignes de plantations ou les seuls emplacements de plants** selon la technique adaptée (faux, débroussaileuse thermique, gyrobroyeur autoporté), ou procéder au layonnage ou à l'élagage des branches basses pour une plantation sous-couvert.

Trouaison

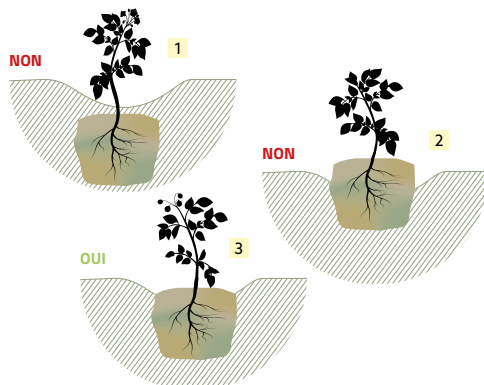


Disposition schématique des plants en quinconce

- **Réaliser les trous** à la pelle, à la tarière, ou à la mini pelle hydraulique, procéder aux finitions à la barre à mine si nécessaire selon les caractéristiques du site, et selon les moyens à la disposition du porteur du projet de restauration.
- **Dimension des trous** à minima 30 x 30 x 30 cm. La disposition des plants ainsi que les densités peuvent varier selon les caractéristiques du site (présence de végétation, nature du sol, zone rocheuse) et les objectifs de la plantation. Afin de faciliter la mise en place du chantier, il est néanmoins recommandé de réaliser la plantation en quinconce respectant un espacement moyen variant de 2 X 2 m à 3 X 3 m entre les plants.

Plantation

- **Mélanger** l'hydrorétenteur préalablement saturé en eau (5 à 10 g secs) et la terre meuble laissée en fond de trou. Selon les caractéristiques du sol, un apport de matière organique complémentaire peut également être envisagé (compost).
- **Placer la motte dans le trou**, en veillant à ce que le plant soit droit.



- **Reboucher** le trou en vérifiant d'une part que le collet (limite entre les parties aériennes et les racines) ne soit pas enterré **1** (risque de maladie); et d'autre part que la motte ne dépasse pas **2** (risque de dessèchement des racines). Le rendu final prendra la forme d'une cuvette **3** (5 à 10 cm de profondeur).
- **Arroser** les plants immédiatement après plantation à raison de 8 à 10 L d'eau/plant.
- **Pailler** en formant un cercle autour des plants avec les résidus du nettoyage du site ou avec du paillage disponible en Nouvelle-Calédonie (copeaux de pinus à hauteur de 20 L/plant, plaque de paillage, paille, etc.). Veiller à ne pas recouvrir le collet.
- **Piqueter** les plants à l'aide de piquet en bois afin de faciliter les opérations d'entretien et le suivi de la plantation.
- **Des arrosages complémentaires** sont préconisés dans les premiers mois suivant la plantation et un **entretien annuel** (sarclage, déliantage) doit être effectué en fonction de la reprise des adventices et de la présence d'espèces exotiques envahissantes végétales sur la parcelle.

Capitalisons les données!

Le pôle Forêt Sèche du CEN a mis en ligne (www.cen.nc) une **fiche de renseignement** simple en vue de la capitalisation des données issues de chantiers de restauration écologique des forêts sèches. Il peut être complété numériquement dans les champs prévus à cet effet, et renvoyé par mail aux adresses suivantes : coordpfs@cen.nc et assistantpfs@cen.nc